

# STOCKAGE, MISE EN PEINTURE et ENTRETIEN

## AVANT LA POSE ET DURANT LA PERIODE CHANTIER :

Les menuiseries doivent être stockées à l'abri des intempéries, des projections et des chocs et être entreposées correctement dans un endroit tempéré et ventilé. Nous vous recommandons de les protéger avant la pose et pendant toute la durée de votre chantier, en n'oubliant pas également de protéger les seuils de vos portes d'entrées ou portes fenêtres.

## POSE DES MENUISERIES :

Les menuiseries doivent être posées selon les règles de l'art, qui sont présentées dans le DTU36.5 mise en œuvre des menuiseries, ainsi que dans les memento de mise en œuvre rédigés dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

## TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR LA MENUISERIE BOIS :

L'entretien des menuiseries extérieures **BOIS** est primordial pour assurer leur pérennité. Surveillez régulièrement le bon fonctionnement de vos menuiseries et apportez-leur les réglages et entretiens nécessaires.

Vérifiez la bonne fermeture de vos menuiseries dès le premier usage pour obtenir une meilleure étanchéité.

En cas de défaillance sur un composant, celui-ci doit être remplacé à l'identique, nous consulter pour vous guider dans cette opération.

## FINITION

Les menuiseries qui sortent de nos ateliers bénéficient d'un traitement IFH (*insecticide, fongicide, hydrofuge*). Dans tous les cas, ce traitement est donné pour une durée maximale conseillée de **3 mois**, au cours de laquelle **vous devez les peindre ou les lasurer**.

**Le non-respect de cette règle entraîne l'annulation de nos garanties**

Le choix apporté dans la finition de vos menuiseries (*ton bois ou opaque*) est primordial et aura une incidence directe sur leur fréquence d'entretien. Préférez donc un produit professionnel (*adapté à un usage extérieur*).

Répétez l'entretien tous les 2 ans ou selon les préconisations du fournisseur de peinture en réalisant un léger égrenage suivi de l'application de 2 nouvelles couches du produit de finition. Insistez particulièrement sur les parties basses, les rainures, creux et arrêtes.

Le nettoyage des salissures courantes doit être fait avec un chiffon imbibé d'eau claire.

## Joint d'étanchéité :

Lorsque la dernière couche de peinture ou lasure a été appliquée, **retirer la pellicule de protection des joints d'étanchéité**. En effet, celle-ci, en durcissant sous la peinture, risque de rendre la fermeture des ouvrants difficile, et de réduire la performance de vos menuiseries.

Lors du renouvellement des finitions, protéger à nouveau les joints avec un ruban adhésif. Il est important de contrôler régulièrement l'état général des joints et de remplacer les parties durcies ou endommagées.

Le nettoyage des joints doit être fait avec un chiffon humide (*sans détergent*).

**> Ne jamais peindre les joints d'étanchéité**

## Vitrage :

Sur chaque face des vitrages, des traces de ventouses (*utilisées pendant la manipulation des menuiseries*) peuvent apparaître sous forme de rond ; celles-ci disparaîtront après plusieurs nettoyages.

Entretien du vitrage : nettoyez votre vitrage à l'eau savonneuse. Ne pas utiliser de solvants, de produits alcalins.

**> N'utiliser en aucun cas de produits abrasifs pour l'entretien de vos vitrages**

**Quincaillerie :**

Les serrures, les cylindres, les organes de rotation et de fermeture, les poignées doivent être nettoyées avec un chiffon humide. Ne pas utiliser de solvants ou de produits alcalins.

Entretien de la quincaillerie : lubrifiez régulièrement et au minimum 1 fois par an les quincailleries (*crémone, rouleaux, serrure, pêne...*) avec des produits sans acide ni résine (*voir magasins spécialisés*).

Resserrez les vis de fixations de vos quincailleries décoratives, et en particulier poignées et plaques de propreté, **au moins une fois par an**.

**> Ne jamais peindre la quincaillerie**

**Canaux de drainage et chambre de décompression :**

Entretien : débouchez régulièrement les canaux de drainage des vantaux et dormants et veillez à la propreté de la chambre de décompression.

**Ventilation de votre logement :**

Toute rénovation des menuiseries est susceptible de modifier les conditions hygrothermiques de votre logement du fait de la mise en place de fenêtres plus étanches à l'air et plus isolantes que les anciennes. Les dispositions de ventilation existantes peuvent alors s'avérer insuffisantes et générer des problèmes de condensation à l'intérieur du logement.

S'il n'existe pas, la mise en place d'un système de ventilation est indispensable dans un logement équipé de fenêtres doubles (*ou triples*) vitrages : ventilation double flux...

En fonction du système de ventilation retenue, des grilles entrées d'air doivent être placées dans les menuiseries installées dans les pièces dites « sèches » (*séjour, salle à manger, chambres...*). La somme des modules doit être égale à 45 dans les chambres et 90 dans les séjours.

**> Il est interdit de boucher ces grilles d'aération sous peine de détériorer le bon fonctionnement de votre ventilation**

Entretien annuel des grilles : nettoyez les à l'eau claire et contrôlez le bon fonctionnement et les fixations.

**A défaut d'un entretien régulier de vos menuiseries, la garantie décennale fabricant ne fonctionnera pas (*défaut d'entretien*)**

**FABRICANT :**

***Menuiserie Du Patrimoine Ancien***

***3 Rue de la Sargerie***

***53200 AZE***

***Contact : Monsieur LAMY Olivier – 02 43 70 36 65***